

Tableau de correspondance : modification de la nomenclature

Nomenclature avant le 1^{er} octobre	Nomenclature après le 1^{er} octobre
1.1.0. Sondage, forage	1.1.1.0 : Sondage, forage
1.1.1. Prélèvements souterrains	1.1.2.0 : Prélèvements souterrains
1.2.0. Rejets d'effluents sur le sol ou dans le sous-sol	2.3.1.0 : Rejets d'effluents sur le sol ou dans le sous-sol
1.3.0. Recharge artificielle des eaux souterraines	2.3.2.0 : Recharge artificielle des eaux souterraines
1.3.1. Réinjection dans une même nappe des eaux prélevées pour la géothermie, l'exhaure des mines et carrières ou lors des travaux de génie civil	5.1.1.0 : Réinjection dans une même nappe des eaux prélevées pour la géothermie, l'exhaure des mines et carrières ou lors des travaux de génie civil
1.3.2. Travaux de recherche et d'exploitation de gîtes géothermiques	5.1.2.0 : Travaux de recherche et d'exploitation de gîtes géothermiques
1.4.0. Canalisations de transports d'hydrocarbures ou de produits chimiques liquides	3.3.3.0 : Canalisations de transports d'hydrocarbures ou de produits chimiques liquides
1.6.0 Les travaux de recherche, de création, d'essais, d'aménagement ou d'exploitation des stockages souterrains	5.1.3.0 : Travaux de recherche, de création, d'essais, d'aménagement ou d'exploitation des stockages souterrains
1.6.1. Les travaux de recherche et d'exploitation des stockages souterrains de déchets radioactifs	5.1.5.0 : Travaux de recherche et d'exploitation des stockages souterrains de déchets radioactifs
1.6.2. Travaux d'exploitation de mines	5.1.4.0 : Travaux d'exploitation de mines
1.6.3. Travaux de recherches des mines	5.1.6.0 : Travaux de recherches des mines
2.1.0. Prélèvements eaux superficielles	1.2.1.0 : Prélèvements eaux superficielles
2.1.1. Prélèvements dans les cours d'eau réalimentés (Seine et Loire)	1.2.2.0 : Prélèvements dans les cours d'eau réalimentés (Seine, Loire, Marne et Yonne)
2.2.0. Rejet (quantitatif) dans les eaux superficielles	2.2.1.0 : Rejet (quantitatif) dans les eaux douces superficielles
2.3.0. Rejet (qualitatif) dans les eaux superficielles	2.2.3.0 : Rejet dans les eaux de surface
2.3.1. Installations ou activités à l'origine d'un effluent (apport au milieu aquatique de sels dissous).	2.2.4.0 : Installations ou activités à l'origine d'un effluent (apport au milieu aquatique de sels dissous).
2.3.2. Effluents radioactifs provenant d'une installation nucléaire de base (I.N.B.)	5.2.1.0 : Effluents radioactifs provenant d'une installation nucléaire de base (INB)
2.4.0. Ouvrages, installations entraînant une différence de niveau de 35 cm ou une submersion d'une des rives d'un cours d'eau	3.1.1.0 : Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant : 1°Un obstacle à l'écoulement des crues 2°Un obstacle à la continuité écologique
2.4.1. Ouvrages hydrauliques fonctionnant par éclusées	Abrogé
2.5.0. Modification du profil en long ou du profil en travers d'un cours d'eau ou dérivation ou au détournement d'un cours d'eau	3.1.2.0 : Modification du profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau ou dérivation d'un cours d'eau
2.5.1. Création de canaux	Abrogé.
2.5.2. Impact sensible sur la luminosité	3.1.3.0 : impact sensible sur la luminosité
2.5.3. Ouvrage, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à l'écoulement des crues (A)	3.1.1.0 : Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant : 1°Un obstacle à l'écoulement des crues 2°Un obstacle à la continuité écologique
2.5.4. Installations, ouvrages, digues ou remblais (h > 0,5 m) dans le lit majeur d'un cours d'eau	3.2.2.0 : Installations, ouvrages ou remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau
2.5.5. Consolidation ou protection de berges	3.1.4.0 : Consolidation ou protection des berges
2.6.0. et 2.6.1. Curage, dragage	3.2.1.0. Entretien de cours d'eau

2.6.2. Vidanges d'étangs ou de plans d'eau	3.2.4.0 : Vidanges d'étangs ou de plans d'eau
2.7.0. Création d'étangs ou de plans d'eau	3.2.3.0 : Plans d'eau, permanents ou non
3.1.0. Rejets en mer (quantitatifs)	2.2.2.0 : Rejets en mer (quantitatifs)
3.2.0. Rejets en mer (qualitatif)	2.2.3.0 : Rejet dans les eaux de surface
3.2.1. Effluents radioactifs provenant d'une installation nucléaire de base (A)	5.2.1.0 : Effluents radioactifs provenant d'une installation nucléaire de base (INB) (A)
3.3.0. Travaux de création d'un port maritime ou d'un chenal d'accès ou travaux de modification des spécifications théoriques d'un chenal existant	4.1.1.0 : Travaux de création d'un port maritime ou d'un chenal d'accès ou travaux de modification des spécifications théoriques d'un chenal d'accès existant
3.3.1. Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu aquatique	4.1.2.0 : Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin
3.3.2. Travaux ou ouvrages réalisés en dehors des ports, entrant dans le champ d'application du 14 du tableau annexé au décret n° 85-453 du 23 avril 1985, du fait de la superficie des terrains mis hors d'eau (A)	Abrogé.
3.4.0. Dragage et/ou rejet y afférent en milieu marin ou estuarien jusqu'au front de salinité	4.1.3.0 : Dragage et/ou rejet y afférent en milieu marin.
3.5.0 Travaux de prospection, de recherche et d'exploitation des substances non visées à l'article 2 du code minier et contenues dans les fonds marins du domaine public	5.1.7.0 : Travaux de prospection, de recherche et d'exploitation de substances minérales ou fossiles non visées à l'article 2 du code minier et contenues dans les fonds marins du domaine public
4.1.0. Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humides ou de marais	3.3.1.0 : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais
4.2.0. Réalisation de réseaux de drainage	3.3.2.0 : Réalisation de réseaux de drainage
4.3.0 Prélèvement en ZRE	1.3.1.0 : Prélèvement en ZRE
4.4.0. Carrières alluvionnaires	Abrogé
4.5.0. Transfert d'eau d'un cours d'eau dans un autre cours d'eau	Abrogé.
4.6.0. Les travaux décidés par la commission d'aménagement foncier	5.2.3.0 : Les travaux décidés par la commission d'aménagement foncier
5.1.0. Stations d'épuration	2.1.1.0 : Stations d'épuration
5.2.0 : Déversoirs d'orage	2.1.2.0 : Déversoirs d'orage
5.3.0. Rejet d'eaux pluviales	2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales
5.4.0. Epandage de boues	2.1.3.0 : Epandage de boues
5.5.0. Epandage d'effluents ou de boues (azote)	2.1.4.0 : Epandage d'effluents ou de boues (azote)
6.1.0. Travaux prévus à l'article 31 de la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau	Abrogé.
6.2.0. Terrain de camping et de caravanage non raccordé au réseau d'assainissement collectif	Abrogé.
6.2.1. Terrain contenant des habitations légères de loisirs non raccordé au réseau d'assainissement collectif	Abrogé.
6.3.0. Piscicultures	3.2.7.0 : Piscicultures d'eau douce mentionnées à l'article L431-6 du code de l'environnement
6.3.1. Entreprises hydrauliques (loi du 16 octobre 1919)	5.2.2.0 : Entreprises hydrauliques (loi du 16 octobre 1919)
6.4.0. Création d'une zone imperméabilisée	Abrogé.
6.5.0. Création d'un terrain de golf (A)	Abrogé.
Article L432-3 du code de l'environnement.	3.1.5.0 : Destruction de frayère
	3.2.5.0 : Barrages
	3.2.6.0 : Digues